



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# 1/10<sup>ème</sup> DE CONGÉS PAYÉS

# LES RETRAITÉS AUSSI !

## Black-out sur les ex-salariés

En décembre 2018, France Télévisions a versé aux salariés sous CDI des arriérés du « dixième congés payés » pour les années allant de 2013 à 2016.

SALAIRES  
FEVRIER 2019



La CFDT, comme d'autres organisations syndicales, a pesé de tout son poids pour que la direction reconnaisse son erreur et paye ce qu'elle devait aux personnels concernés.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 /cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)

### **N'oublions pas les anciens collaborateurs !**

Reste la question de nos collègues partis à la retraite depuis 2014 : eux aussi doivent bénéficier du rattrapage des sommes dues au titre du dixième !

Mais la direction ne les contactera pas pour leur signifier leur droit à rattrapage.



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## Mobilisons-nous pour que tous en bénéficient

### Association des retraités de l'ORTF

*La CFDT s'est donc mise en relation avec l'association des retraités de l'ORTF, afin que celle-ci avertisse ses membres jeunes retraités de FTV de la procédure : un courrier à adresser au service ressources humaines de leur ex antenne (lien ci-après) et, s'ils le souhaitent, en copie à la CFDT France Télévisions ([cfdtgroupe@francetv.fr](mailto:cfdtgroupe@francetv.fr), pour un suivi de leur demande).*

[Cliquez pour afficher le courrier type](#)



Nous appelons également les ex-collègues de ces jeunes retraités, qui seraient encore en contact avec eux, à leur communiquer ce courrier type et à leur expliquer la procédure, afin qu'ils puissent eux aussi bénéficier du rattrapage du « dixième de congés payés ».

### LA CFDT S'ENGAGE POUR TOUS !



SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 /cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)

[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

**Vous souhaitez nous poser des questions ?**

**Contactez-nous au : 01 56 22 88 21**